

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Lundi 18 Octobre 2021 à 14 heures 30**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Monsieur Patrick ANDRE, adjoint au Maire ayant donné pouvoir
- Madame Geneviève COINDOZ, Représentant l'Union Locale des Syndicats F.O de Sète et du Bassin de Thau
- Madame Céline SENEGAS, Représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau

La présence de 9 membres restants,  
Pour un total de 11 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.  
Après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Décision modificative numéro 1 du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/. Budget prévisionnel exercice 2022 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Facturation des déplacements « service » réalisés par les aides à domicile, aux personnes accompagnées par le SAAD.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Décision modificative numéro 1 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire- Exercice 2021.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Budget prévisionnel exercice 2022 de la résidence autonomie Lou Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Décision modificative numéro 2 du budget du C.C.A.S- Exercice 2021.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**8/. Convention d'objectif et de financement des fonds locaux contrat de ville avec la CAF de l'Hérault pour les séjours pédagogiques des EAJ.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**9/. Don de mobilier professionnel par la MGEN au C.C.A.S.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**10/. Règlement des aides facultatives- Mise à jour.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

**L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 16h30 heures.**

A l'issue du conseil d'administration une présentation des travaux réalisés dans les bâtiments gérés par le CCAS pour la période septembre 2020-septembre 2021 est faite aux administrateurs par Monsieur Christophe GOMILA technicien bâtiment.

Sète, le 19 Octobre 2021



La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN